

DEMANDE DE RACCORDEMENT MAISON INDIVIDUELLE

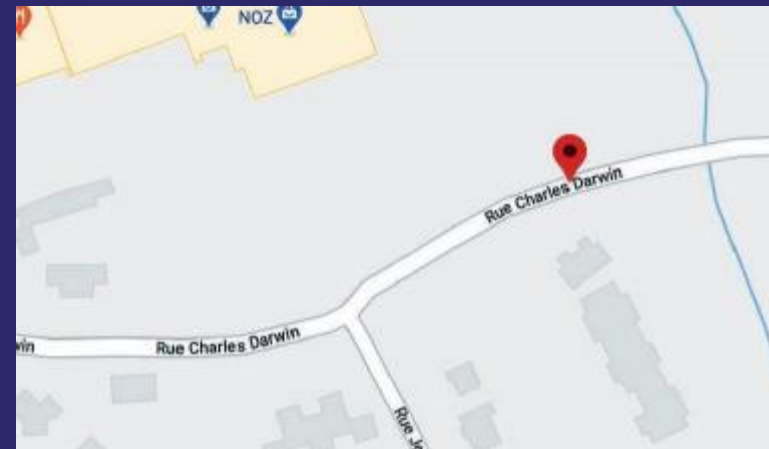
Les documents à joindre à votre demande



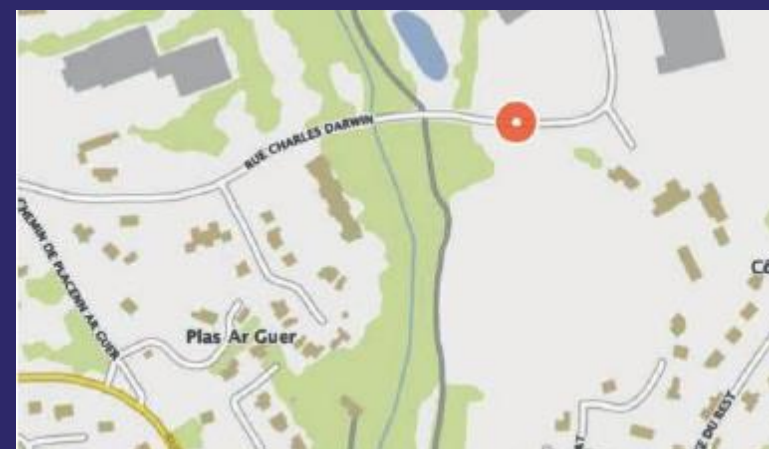
1

PLAN DE SITUATION

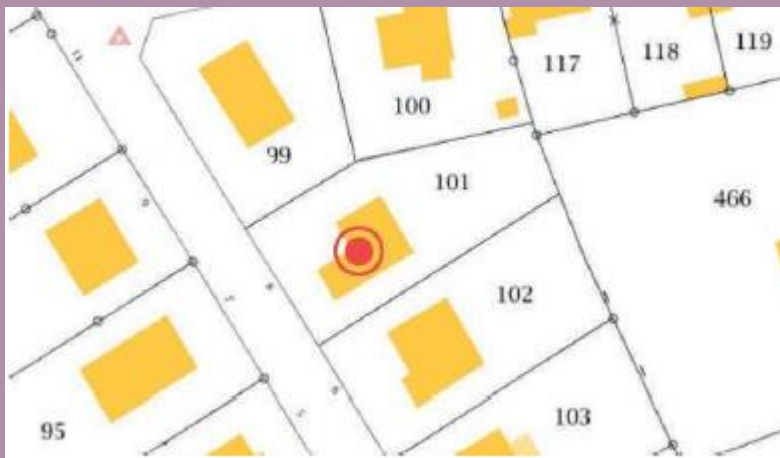
- Le **plan de situation** donne la situation géographique d'un terrain au sein de la commune sur laquelle il se trouve.
- Le terrain concerné doit être visuellement indiqué sur la carte (point, marqueur, flèche, etc.).



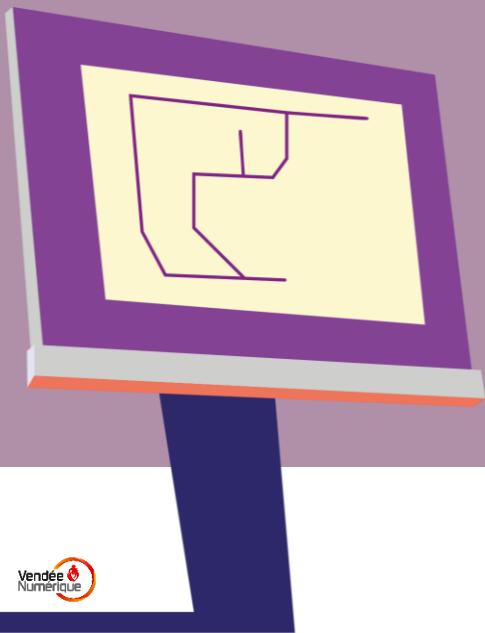
Exemple de copie d'écran issue de Google Maps



Exemple de copie d'écran issue de Geoportail.gouv.fr



Exemple de copie d'écran issue
de [cadastre.gouv.fr](https://www.cadastre.gouv.fr)



2 PLAN CADASTRAL

- Le **plan cadastral** doit permettre de localiser précisément votre parcelle.
- Celle-ci doit être clairement identifiée par un marqueur (flèche, point, etc.).
- Dans le cas ci-joint la parcelle identifiée est la N° 101.

3 PLAN DE MASSE

Le **plan de masse** présente l'emplacement d'un projet de construction par rapport à son voisinage. Ainsi il indique :

- Les limites et l'orientation du terrain
- L'implantation et la hauteur de la construction
- Les voies de desserte et les raccordements aux réseaux (électrique, téléphonie, gaz).



Exemple de plan de masse

